



JOURNÉES EUROPÉENNES DU DÉVELOPPEMENT

Strasbourg 15-17 novembre 2008 eudevdays.eu

PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN PAF2C



ACFCAM



FNCOFOR

**UN EXEMPLE DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC
L'APPUI DU MINISTERE FRANÇAIS DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES,
ET DE LA COOPERATION ALLEMANDE**



Par **Janvier MONGUI SOSSOMBA**

Président de l'ACFCAM

Maire de DIMAKO

CAMEROUN



Unité, Droit et Liberté
REPUBLIQUE D'ALLEMAGNE



Paix - Travail - Patrie
REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

	Page
- INTRODUCTION	2
- SITUATION DES FORETS COMMUNALES AU CAMEROUN AU 08 JUIIN 2006	3
- PROGRAMME D'APPUI AUX FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN	4
- PARTENAIRES DU PROGRAMME	6
- PREMIERS RESULTATS	7
- EXEMPLE DE LA FORET COMMUNALE DE DIMAKO	8
- PROJET : UN PARISIEN, UN ARBRE	13
- CONCLUSION	14

1 - INTRODUCTION

Au Cameroun, La loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, a prévu la création des Forêts Communales par l'affectation dans le domaine privé d'une Commune, d'un massif forestier du domaine national de plus ou moins grande superficie, dont l'exploitation se fait dans des conditions réglementaires et dans le strict respect d'un plan d'aménagement approuvé.

Cette volonté de l'Etat de promouvoir la gestion décentralisée des Forêts par les Collectivités Territoriales s'est encore accrue en 2004 à travers la loi d'orientation de la décentralisation et celle fixant les règles applicables aux Communes ; celles-ci reçoivent ainsi mission de créer des bois communaux et d'effectuer des opérations de reboisement.

Cette disposition a tout particulièrement facilité le lancement de l'opération " Un Parisien, Un arbre " dans quatre Communes Camerounaises.

A l'évidence, ces différents textes de lois confèrent à la Commune un rôle déterminant dans l'application de la politique forestière du Cameroun qui vise : **<< La pérennisation et le développement des fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts, dans le cadre d'une gestion intégrée, assurant de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers >>**

Ainsi définie, cette politique met en évidence la relation entre l'indispensable préservation de la biodiversité et l'exploitation rationnelle de la ressource, créatrice de richesses pour les Collectivités locales.

2- SITUATION DES FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN AU 08 JUIN 2006

Au 8 Juin 2006, date de la tenue des premières assises de la Forêt Communale au Cameroun, le constat est le suivant:

- Six Forêts Communales sont officiellement créées
- Quatre possèdent un plan d'aménagement approuvé
- Deux autres ont déposé leur plan d'aménagement pour approbation
- Seule la Forêt Communale de Dimako, sur les six, est en début d'exploitation.

Douze ans après la promulgation de la loi portant Code Forestier, on constate que le développement de la Foresterie Communale est loin d'atteindre les objectifs souhaités.

Les principales causes de cette situation sont les suivantes :

- La procédure de classement est longue et compliquée
- Le Plan de Zonage de 1995 n'a prévu que 14 Forêts Communales
- La Forêt Communale ne bénéficie pas d'un soutien institutionnel fort, à l'instar des Forêts Communautaires
- Les documents de gestion (études d'impact environnemental, Plan d'aménagement, Plan quinquennal de Gestion, Plan annuel d'opération) requièrent une compétence technique que ne possèdent pas les Communes.
- L'exploitation forestière en elle-même et subsidiairement la transformation des bois font appel à des moyens lourds et onéreux.
- Les coûts d'immatriculation sont prohibitifs.

Face à ces difficultés, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) et la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR) qui sont liées par un accord de partenariat signé en 2003, décident de mettre en place un Programme d'Appui aux Communes Forestières du Cameroun, bénéficiant de l'expertise de l' ONFI, et surtout du FFEM qui, en acceptant de contribuer au financement de ce projet qui concoure à la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo, a joué un véritable rôle d'entraînement des autres partenaires. Enfin les communes forestières allemandes, à travers la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF) se sont jointes à nous, renforçant ainsi les liens historiques qui existent entre la France, l'Allemagne et le Cameroun.

3 – PROGRAMME D'APPUI AUX FORETS

COMMUNALES DU CAMEROUN- PAF 2C :

Le projet vise à garantir la protection et la gestion durable des Forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'ETAT par le renforcement d'un réseau de Forêts Communales et la capacité des élus locaux à la gouvernance forestière, créatrice d'emplois ruraux et de richesses.

Pour ce faire, des actions sont menées de front à différents niveaux :

Au niveau Institutionnel (Ministère des Forêts notamment), au niveau Communal (Formation des élus, formation des jeunes aux emplois forestiers, constitution de cellules de foresterie Communale), au niveau d'entreprise (signature des accords de partenariat contractuels avec les Sociétés privées), au niveau de la filière bois (organisation du marché régional, constitution de syndicats intercommunaux...etc)



Signature de l'accord de financement du PAF2C entre l'Agence Française de Développement représentée par Monsieur l'Ambassadeur de France au Cameroun et Monsieur MONGUI, Président de l'Association des Communes Forestières du Cameroun



Remise de bourses aux étudiants de DIMAKO par Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Est

Le programme se décline ainsi en six objectifs spécifiques :

- 1 - Apporter un appui institutionnel technique aux Communes Forestières engagées dans un processus de classement, aménagement et gestion durable de leur forêt, et promouvoir le concept des Forêts Communales dans la sous région du bassin du Congo à travers la COMIFAC (Conférence des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale) ;
- 2- Garantir la gestion durable des Forêts Communales, par la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement pour chaque Forêt Communale, par l'enrichissement des forêts dégradées et par le reboisement des savanes ;
- 3- Tester et mettre en œuvre des stratégies de valorisation des produits Forestiers, garantissant à la fois l'accès à des marchés internationaux de plus en plus exigeants (certification), la satisfaction du marché régional et le développement d'emplois locaux ;
- 4 - Elever le niveau de vie des populations en finançant les projets de développement local ;
- 5 - Limiter les éventuels impacts environnementaux négatifs de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique ;
- 6 - Assurer un bon transfert de compétence vers le bénéficiaire et les institutions partenaires.

Le programme s'adressera à l'ensemble des Communes ayant manifesté leur intérêt à s'engager dans un processus d'attribution et de classement d'une forêt communale. Il s'appliquera à la Forêt Communale et à ses terroirs riverains. Le projet concernera soit des

secteurs de forêts denses humides, soit des zones de transition (savanes arborées, mosaïque forêt savane, frontière agricole à protéger, enrichir ou reconstituer) et des zones de savanes à reboiser.

Sur les 360 Communes Camerounaises, 160 seraient potentiellement éligibles, pour une surface de 3,9 millions d'ha sur 20 millions d'ha environ de superficie que couvrent les forêts denses humides au Cameroun. Pendant la durée du présent projet (4 ans), on peut espérer aboutir au classement et à l'aménagement du tiers de ce domaine, soit un objectif de **50 communes pour 1,3 millions d'ha. D'autre part, l'objectif est de reboiser 1 000 ha et d'enrichir 3 000 ha au sein de ces forêts communales.**

Pour conduire ce vaste programme, un Centre Technique de la Forêt Communale placé sous l'autorité de l'ACFCAM est créé avec pour objectif de jouer un rôle de véritable Maître d'œuvre.

Un comité de pilotage enfin est mis en place pour suivre et coordonner le programme.

4 - PARTENAIRES DU PROGRAMME :

Un groupement de partenaires nationaux et internationaux a été mobilisé sous influence du FFEM dont les contributions attendues sont de 12,9 millions d'euros sur 4 ans à savoir:

- Coopération Française (AFD à travers le mécanisme C2 D du PSFE et FFEM) = 4 millions d'euros
- Coopération allemande (GTZ) = 3 millions d'euros
- Autofinancement (Budget des Communes et concours du FEICOM) = 3,2 millions d'euros
- Coopération décentralisée = 0,8 millions d'euros
- Autres bailleurs = 1,9 millions d'euros

5 - PREMIERS RESULTATS :

Un an après le lancement du projet, les résultats suivants ont été atteints:

- 1 - 60 Communes adhèrent à l'ACFCAM
- 2 - Le Centre technique de la Forêt Communale est opérationnel.
- 3 - un point focal chargé du suivi des dossiers de classement et de transfert des réserves forestières est mis en place au sein du MINFOF
- 4 - Des sessions de formation des Maires et des Techniciens forestiers communaux et des Receveurs Municipaux ont été organisées.
- 5 - Des procédures d'identification de massifs, de lancement et du suivi des dossiers de classement dans 27 Communes sont en cours.
- 6 - Des plans de financement pour lancer les inventaires forestiers et les enquêtes préalables aux aménagements sont élaborés dans 3 Communes.
- 7 - Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité intercommunale de transformation de bois dans 3 Communes riveraines du Département de la Boumba Ngoko dans l'Est Cameroun.
- 8 - Prospection et réflexion pour une extension des activités dans le Grand Nord exposé à la déforestation pour le bois d'énergie.
- 9 - Accompagnement de la Commune de Dimako dans la conduite de sa pépinière, la plantation d'enrichissement et la mise en exploitation de sa scierie.

A propos de cette Commune justement qui est la première à avoir bénéficié d'une forêt classée au Cameroun, voici très

sommairement résumés le mode d'exploitation et les premiers résultats concrets.

6 - EXEMPLE DE LA FORET COMMUNALE DE DIMAKO

La mise en exploitation de cette forêt a bénéficié de la Coopération Française à travers le projet Forêts et Terroirs qui en a élaboré le plan d'aménagement.

Il s'agit d'une forêt de 16 240 ha intégrée dans le domaine privé de la Commune par Décret du Premier Ministre.

Les objectifs majeurs du plan d'aménagement de cette forêt sont:

- la production du bois d'œuvre
- la recherche
- le développement d'une série agro forestière
- la réglementation de la chasse
- la valorisation des produits non ligneux
- la préservation des droits d'usage des populations riveraines
- le développement de l'écotourisme.
- Le financement du Programme de développement local

La Commune a opté pour une exploitation en régie de sa forêt, en mettant en place des structures participatives de gestion animées par les élus à savoir :

- le Conseil Municipal, **organe délibérant.**
- le Comité Consultatif de Gestion de la Forêt Communale de Dimako (F C D), **organe de propositions.**
- la commission de suivi journalier des activités, **organe de contrôle.**



Visite de la pépinière de la forêt communale de Dimako par les élus Français admiratifs.



Hôtel de ville de DIMAKO construit en partie avec les revenus provenant de l'exploitation de la FCD

- L'Exécutif Municipal enfin, **organe d'impulsion et de coordination.**

La mise en exploitation de cette forêt fait appel à des moyens humains, matériels et financiers que la Commune a mobilisés de la façon suivante:

Moyens humains :

- formation à l'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo des techniciens Supérieurs qui animent la cellule de la Foresterie Communale.
- Recrutement dans les villages de la Commune d'ouvriers spécialisés que la Commune a recyclé dans les domaines de la prospection, l'abattage, la cartographie etc...

Moyens matériels :

Location auprès de tiers d'engins de terrassement, de débardage et de chargement sur appel d'offres.

Moyens financiers :

Avance de trésorerie obtenue auprès du FEICOM (Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale) qui est la Banque de financement des Communes au Cameroun.

Avec le lancement des PAF2C, la Commune bénéficie désormais d'un encadrement de qualité pour atteindre les objectifs du Plan d'aménagement.

Les premiers résultats obtenus sont les suivants:

- **en matière de protection de la biodiversité:** la Commune a lancé une opération permanente de régénération de sa forêt par la plantation d'enrichissement de certaines essences menacées de disparition.

L'objectif à terme est de replanter 10 % de la superficie totale de la forêt au terme d'une rotation de 30 ans.

EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE DIMAKO AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES.

ANNEE BUDGETAIRE	RESULTAT DU COMPTE		OBSERVATIONS
	F CFA	EUROS	
1996/1997	25 327 054	38 608	Ressources provenant du fonds de péréquation et des taxes diverses
1997/1998	16 385 777	24 978	
1998/1999	21 055 911	32 097	
1999/2000	27 922 232	42 564	
2000/2001	23 711 196	36 145	
2001/2002	8 977 988	13 685	Période transitoire arrimage de l'année budgétaire à l'année civile au Cameroun
2003	180 472 004	275 109	Augmentation des ressources grâce à la mise en exploitation de la forêt communale
2004	250 580 593	381 982	
2005	360 839 373	550 060	
2006	135 248 115	206 170	
2007	204 204 745	311 287	

L'exploitation de la forêt a permis de multiplier par 6,5 les résultats du compte administratif de la Commune, permettant de réaliser de nombreux projets socio économiques.



Sous la conduite de Monsieur Jean Claude MONIN, Président de la FNCOFOR, des élus Français ont visité la Forêt communale de DIMAKO



Visite d'une parcelle de régénération par enrichissement

- l'exploitation du bois d'œuvre procure à la Commune des recettes très appréciables qui sont affectées à la réalisation des programmes suivants:

1/ - **Régénération de la Forêt Communale et protection de la biodiversité.**

2/ - **Actions socio économiques :**

- **Education :**

Prise en charge totale ou partielle des frais scolaires des étudiants dans différentes Universités ; recrutement des Enseignants dans les écoles primaires et secondaires ; fourniture des manuels scolaires dans les écoles primaires et construction de salles de classe.

- **Eau :**

Aménagement des points d'eau en zone rurale et approvisionnement en eau potable de la ville de Dimako avec le concours du FEICOM.

- **Lutte contre la pauvreté :**

Appui financier et matériel aux groupes d'agriculteurs.

- **Santé :**

Dotation en médicaments et équipements divers du Centre Médical d'Arrondissement de Dimako

- **Electrification :**

Construction du réseau d'électrification de l'ensemble des villages de la Commune et éclairage public de la ville de Dimako

- Amélioration du cadre de vie :

Amélioration de l'habitat par la valorisation des matériaux locaux (bois de charpente, brique de terre stabilisée ...)

- Création d'emplois forestiers et ruraux :

De nombreux emplois ruraux ont été créés et notamment:

- En forêt une soixantaine de jeunes gens sont employés dans l'exploitation, la régénération et la conduite de la pépinière.
- Dans les métiers du bois : des jeunes sont formés à l'atelier de menuiserie municipale.
- Briqueterie municipale: de nombreux jeunes sont formés dans les techniques de fabrication de la brique de terre stabilisée.

Au total, l'exploitation de la Forêt Communale permet d'entretenir une centaine d'emplois rémunérés en incluant les Enseignants.

- Equipement administratif (Mairie) :

Contribution à la construction de l'Hôtel de ville de Dimako.

En matière de transformation du bois la Commune est entrain de se doter d'une scierie avec le concours d'un grand industriel Français de la filière, j'ai nommé volontiers le **Groupe Rougier** à qui j'exprime toute la gratitude de la Commune. Avec cette scierie, nous escomptons dégager une plus value substantielle par la vente sur le marché local des produits et surtout mettre à la disposition des populations de la Commune, du bois nécessaire à l'amélioration de l'habitat.

Enfin, nous engagerons inéluctablement les démarches en vue de la **certification du bois provenant de la Forêt Communale de Dimako (FCD)**.



Atelier de menuiserie de la Commune de DIMAKO



Puits aménagé par la Commune de DIMAKO

7 - PROJET UN PARISIEN, UN ARBRE

Le projet de coopération décentralisée de la ville de Paris dont l'Association Internationale des Maires Francophones assure la Maîtrise d'ouvrage et qui bénéficie du cadre institutionnel de l'Association des Communes Forestières du Cameroun, consiste à réaliser 1 000 ha de plantation d'essences à vocation de bois d'œuvre, bois de service, bois de feu, production fruitière et récupération de terrains dégradés, en vue de générer des crédits carbone conformément au protocole de KYOTO et être éligible au MDP (Mécanisme de développement propre).

Quatre Communes sont engagées dans ce projet et 50 ha de plantation sont déjà réalisés.

Les attentes des partenaires sont claires.

1°/ - Pour Paris, il s'agit, dans le cadre d'une démarche volontaire, de compenser une partie de ses émissions de gaz à effet de serre en créant des puits de carbone.

2°/ - Pour les Communes bénéficiaires, de tirer profit de l'impact socio économique que va générer le projet en termes de : création d'emplois ruraux, de revenus tirés de l'exploitation du massif et de création d'une forêt comme moyen de lutte contre la désertification et de protection de la biodiversité.

Ce projet qui a démarré en Février 2008 avec l'installation des pépinières et qui va s'étendre sur plusieurs années a déjà permis de créer plusieurs dizaines emplois à travers des GIC (Groupements d'Intérêts Communautaires).

8 - CONCLUSION

Le programme d'appui à la gestion durable des Forêts Communales du Cameroun est un projet novateur car il implique deux Associations d'élus des Communes Forestières de France la FNCOFOR et du Cameroun l'ACFCAM qui, dans le cadre d'une coopération décentralisée sont convaincues de l'urgence et de l'intérêt de promouvoir la gouvernance forestière par les Communes.

Au moment où les changements climatiques affectent tous les Pays de la Planète sans exclusive, la gestion durable de la forêt s'impose à nous comme une impérieuse nécessité.

Dans cette lutte sans frontières, les Collectivités Territoriales Décentralisées, par ce que plus proches des populations et plus sensibles à leurs aspirations au bien être, doivent s'engager sans réserve dans la protection et la gestion rationnelle de la biodiversité, génératrice de richesses indispensables au financement de leurs projets de développement.

C'est pourquoi, la FNCOFOR et l'ACFCM veulent porter partout dans le monde l'ambitieux projet de gouvernance forestière par les Communes et elles comptent sur tous pour réaliser ce grand rêve, à commencer par la Communauté Européenne qui grâce aux J E D, nous a permis de faire connaître nos actions et nos ambitions.

Nous disons merci à la France, l'Allemagne et le Cameroun, déjà engagés à travers leurs différents instituts de coopération.

Nous apprécions la réaction positive de la CEDEAO qui se propose d'organiser bientôt un Congrès des Communes Forestières de l'Afrique de l'Ouest, et nous nous félicitons du contrat de partenariat signé en Mai dernier entre la COFORMO du Bénin, la FNCOFOR de France et l'ACFCAM du Cameroun.

Nous sommes conscients de la crise actuelle qui frappe la filière, mais en la matière, nos ambitions ciblées sur le local nous mettent un peu à l'abri des contrecoups de la mévente actuelle des bois.

A la lumière de ce qui vient d'être exposé nous affirmons que la biodiversité crée des richesses pour les Collectivités Locales.

Alors, tous ensemble protégeons là !